

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°D

NCMP/72/IT/2019-2020 pour la réalisation des travaux de construction d'un bloc d'hébergement à chambres individuelles

Date de publication : 16/03/2020

Date d'ouverture des offres: 09/04/2020

**Objet de l'Appel d'Offres**

1. L'Hôpital de MAKAMBA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux de construction d'un bloc d'hébergement à chambre individuelle, le marché est en seul lot.**

**Spécification du marché**

2. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
3. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en seul lot
4. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois mois calendrier**

**Conditions de participations**

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 151 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

**Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au secrétariat de l'Hôpital MAKAMBA**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000fbu au compte 48210-01-95 ouvert à l'INTERBANK au nom de l'Hôpital MAKAMBA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur le Médecin Directeur de l'Hôpital MAKAMBA en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

**Visite du site**

9. Une visite guidée du site sera organisée le 26/3/2020 à partir de 10heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de l'Hôpital MAKAMBA.
10. **Présentation de l'offre**

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de (4000 000FBU) quatre millions de francs burundais.

12. Les offres doivent être soumises à : L'Hôpital MAKAMBA  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 9./3./2020 à 9heures.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et éventuellement d'un représentant de la DNCMP à l'adresse mentionnée ci-dessus le **9./3./2020** à 10 heures. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics un cadre par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

#### Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

##### 16.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. L'attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant ;
4. Les Statuts du soumissionnaire (Personne morale);
5. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par le service de l'OBR ;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le Registre de commerce(copie);
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. L, attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

##### 16.2. Au niveau technique :

9

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi et localement est un atout, mais justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.2.1. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux jusqu'au 20% de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité d'au moins cinquante millions de francs burundais (50 000 000FBU) délivrée par la banque commerciale et avec un chiffre d'affaire de six cent millions de francs burundais (600 000 000 FBU) au cours de trois dernières années.

Fait à MAKAMBA le ..... /...../2020

Dr NZEYIMANA Elias

Médecin Directeur de l'Hôpital

